

**DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE**

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **12/12/2025**

Publication le **19/12/2025**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **33**

Quorum : **22**

N° 08_181225

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Approbation de l'avenant n°1
à la convention de commodat
avec le C.C.A.S. pour la
Maison du Partage.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_08-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°08_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Par délibération n° 04-300625 du 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubagne approuvait la convention de commodat à intervenir avec le CCAS.

L'avenant n°1 propose dès lors de fixer la consommation des fluides de chacune des parties au prorata de la surface d'occupation.

Par ailleurs, une erreur matérielle a été constatée dans la délibération susvisée, dans le numéro de parcelle des locaux, objets de la convention de prêt à usage.

Cette délibération propose donc de fixer la clé de répartition des fluides et de rectifier l'erreur matérielle constatée.

LE Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du Conseil d'administration du CCAS n° 10-200625 du 20 juin 2025 portant approbation de la convention de prêt à usage de locaux entre la Commune d'Aubagne et le CCAS d'Aubagne pour la Maison du partage,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Aubagne n° 04-300625 du 30 juin 2025 portant approbation de la convention de commodat avec le CCAS pour la Maison du partage,

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser les termes de la convention de commodat par la signature d'un avenant n°1,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 à la convention de commodat intervenue entre la Commune d'Aubagne et le CCAS, joint en annexe ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

ADOPE A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_08-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°08_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_08-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025

